



EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'émission: 01/11/2019 Date de révision: 01/11/2019 Version: 10.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : EPSO Bortop

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Fertilisant

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

K+S Minerals and Agriculture GmbH
Bertha-von-Suttner-Str. 7
34131 Kassel - Germany
T (+49) 561 9301-0 - F (+49) 561 9301-1753

Adresse e-mail de la personne compétente:

sds@kft.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24
aux USA et au Canada : 1-800-424-9300
hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B H360FD

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical, Consulter un médecin.

Phrases supplémentaires :

Réservé aux utilisateurs professionnels.

UFI

DF00-Q077-Q009-4AVA

EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : N° CAS 10034-99-8
Exclu de l'obligation de registration en raison du Supplément V

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
sulfate de magnésium heptahydraté	(N° CAS) 10034-99-8	>=70 - <80	Non classé
acide borique substance de la liste candidate REACH (Boric acid)	(N° CAS) 10043-35-3 (N° CE) 233-139-2 (N° Index) 005-007-00-2 (N° REACH) 01-2119486683-25-xxxx	>=20 - <25	Repr. 1B, H360FD
Limites de concentration spécifiques:			
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
acide borique	(N° CAS) 10043-35-3 (N° CE) 233-139-2 (N° Index) 005-007-00-2 (N° REACH) 01-2119486683-25-xxxx	(5,5 =<C < 100) Repr. 1B, H360FD	

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxyde de bore.

EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
- Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide borique (10043-35-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	392 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,3 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,98 mg/kg de poids corporel/jour

EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

acide borique (10043-35-3)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,98 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	4,15 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	196 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2,9 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	2,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	13,7 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	5,7 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Caoutchouc nitrile. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Protection oculaire:

Si dégagement de poussières: lunettes de protection. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN 340

Protection des voies respiratoires:

Exposition à court terme. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin.
Couleur	: incolore.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4,4 (5% Solution aqueuse; 20 °C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible

EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 947 kg/m ³
Solubilité	: Eau: 226 g/l
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Densité apparente	: 947 kg/m ³ (35°)
Autres propriétés	: Taille des particules : 0,58 mm (d50).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 4,4 (5% Solution aqueuse; 20 °C)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 4,4 (5% Solution aqueuse; 20 °C)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

acide borique (10043-35-3)

LOAEL (animal/mâle, F0/P)	336 mg/kg de poids corporel/jour (rat)
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	336 mg/kg de poids corporel/jour (rat)
LOAEL (animal/mâle, F1)	58,5 mg/kg de poids corporel/jour (rat)
LOAEL (animal/femelle, F1)	58,8 mg/kg de poids corporel/jour (rat)
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	17,5 mg/kg de poids corporel/jour (rat)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	17,5 mg/kg de poids corporel/jour (rat)
NOAEL (animal/mâle, F1)	17,5 mg/kg de poids corporel/jour (rat)
NOAEL (animal/femelle, F1)	17,5 mg/kg de poids corporel/jour (rat)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Non pertinent)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

12.2. Persistance et dégradabilité

EPSO Bortop

Persistance et dégradabilité	Non applicable.
------------------------------	-----------------

acide borique (10043-35-3)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
------------------------------	----------------

sulfate de magnésium heptahydraté (10034-99-8)

Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EPSO Bortop

Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.
------------------------------	-----------------

acide borique (10043-35-3)

Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.
------------------------------	--

sulfate de magnésium heptahydraté (10034-99-8)

Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

EPSO Bortop

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

sulfate de magnésium heptahydraté (10034-99-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
acide borique (10043-35-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ce produit est employé comme engrais. Avant toute mise en dépôt assurez-vous de la possibilité d'une utilisation dans l'agriculture.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 02 01 08* - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
Code HP	: HP10 - "Toxique pour la reproduction": déchet exerçant des effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité des hommes et des femmes adultes, ainsi qu'une toxicité pour le développement de leurs descendants.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur
30.	acide borique

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration $\geq 0.1\%$ ou avec une limite spécifique plus basse: acide borique (EC 233-139-2, CAS 10043-35-3)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes. Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. RÈGLEMENT (CE) no 2003/2003 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 octobre 2003 relatif aux engrais.

15.1.2. Directives nationales

France

Autres informations, réglementations sur les restrictions et interdictions

: Respecter les interdictions et restrictions en matière d'emploi des jeunes d'après l'Article D4153-17 du Code du Travail en cas d'exposition aux agents chimiques. Respecter les dispositions particulières aux agents chimiques dangereux cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (Code du Travail, R4412-59 - R4412-95). Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et les femmes allaitantes d'après l'Article D4152-10 du Code du Travail concernant les travaux exposant aux agents chimiques dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses

EPSO Bortop

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : Indications du producteur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Service établissant la fiche technique : KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Dr. Lisa Schmitt

Autres informations : The versioning of the safety data sheet for this product begins with the version number 10.0 due to a change of the company's name on November 1, 2019.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Repr. 1B	H360FD	Méthode de calcul
----------	--------	-------------------

KFT SDS EU 07

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.